

VU la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020, modifiée par délibérations n° 76 du 1^{er} octobre 2020 et n° 10 du 22 février 2021, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT que l'Inspection Académique de la Loire, installée depuis de nombreuses années sur le territoire communal, sollicite la Ville pour la mise à disposition de locaux municipaux, lui permettant d'assurer le fonctionnement de ses services,

CONSIDERANT que la Ville dispose de locaux vacants situés au rez-de-chaussée de l'Espace Camus (Bâtiment C), sis 5 Impasse Albert Camus à Andrézieux-Bouthéon,

CONSIDERANT que la mise à disposition de ces locaux entièrement réhabilités, justifie l'établissement d'une nouvelle convention,

Le Maire de la Ville d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

DECIDE

Article 1 : La Ville confère à l'Inspection Académique, un droit d'occupation à usage exclusif sur les locaux vacants, situés au rez-de-chaussée du bâtiment C de l'Espace Camus, sis 5 Impasse Camus – 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON, d'une superficie totale de 221 m².

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie et acceptée, pour une durée de trois ans, de manière rétroactive sur la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2026 inclus, moyennant une redevance d'occupation annuelle de 24 314,42 € charges comprises

Article 3 : Une convention fixant les conditions détaillées de cette mise à disposition sera rédigée et signée par Monsieur le Maire et Monsieur le Recteur de la région académique Auvergne Rhône-Alpes.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Recteur de la région académique Auvergne Rhône-Alpes,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 13 juin 2024

**Le Maire,
François DRIOL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240613-2024-031-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2024

Publication : 18/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

